

RÈGLEMENT 2020

MB ULTRA SOMFY (70km > 100km > 140km)

CHAMPIONNATS DE FRANCE XC MARATHON ELITES & MASTERS COUPE DU MONDE UCI MARATHON SERIES

1. DEFINITION

La MB Ultra Somfy (70 / 100 / 140 Km) est une compétition VTT se déroulant le samedi 4 juillet 2020. Ouverte à tous à partir de la catégorie Espoirs (*hommes, femmes, licenciés ou non*), elle est courue en individuel, dans un environnement naturel. Les parcours traverseront les 12 communes suivantes : Combloux, Sallanches, Cordon, Saint Gervais, Megève, Demi-Quartier, Praz sur Arly, Flumet, Notre Dame de Bellecombe, Saint Nicolas de Véroce, les Saisies et La Giettaz.

La distance de 140 km pour les hommes et la distance de 70 km pour les femmes sont support des **Championnats de France VTT – XC Marathon Elites & Masters** et sont donc soumises aux règlements en vigueur.

La distance de 140km pour les hommes et la distance de 70km pour les femmes font parties de la **Coupe du Monde Marathon UCI (Marathon Séries) Classe 3** et sont donc soumises aux règlements internationaux et fédéraux en vigueur.

La distance de 140 km pour les hommes et la distance de 70 km pour les femmes font parties du **Challenge MTB Alpine Cup** et sont soumises aux règlements de ce Challenge.

Ces textes sont régis par la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.) et plus généralement par l'Union Cycliste Internationale (U.C.I.). Tout sujet d'article non-abordé dans le présent document adopte automatiquement l'application définie sur ces textes de référence.

Le comité de course se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de respecter les réglementations et de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants.

2. L'ORGANISATION

La MB RACE est organisée par l'association MB RACE.

Coordonnée de l'organisateur – comité de course :

Association MB RACE
1051 avenue de Genève
74 700 SALLANCHES
+33(0)6 26 58 84 52 | bruno@mb-race.com

2.1 DATE ET LIEUX

La MB Ultra Somfy (70 / 100 / 140 Km) se déroule le samedi 4 juillet 2020. Le départ de la MB Ultra Somfy sera donné de Megève à 06h00, les arrivées seront à Megève pour le 70 Km, à Combloux pour le 100km et Megève pour le 140 Km.

La distance retenue pour les **élites et masters hommes en Championnat de France est le 140km** de la MB Ultra Somfy. Le départ aura lieu à 6h00 à Megève.

La distance retenue pour les **élites et masters femmes en Championnat de France est le 70km** de la MB Ultra Somfy. Le départ aura lieu à 6h00 à Megève.

La distance retenue pour les **élites hommes en UCI est le 140km** de la MB Ultra Somfy. Le départ aura lieu à 6h00 à Megève.

La distance retenue pour les **élites femmes en UCI est le 70km** de la MB Ultra Somfy. Le départ aura lieu à 6h00 à Megève.

Le retrait des dossards se tiendra le vendredi 3 juillet 2020 à Megève de 14h00 à 22h30 au sein du Palais des Sports de Megève. Le briefing coureur aura notamment lieu le vendredi 3 juillet 2020 à 18h00 devant le podium du Village Exposants de Megève. La présence au briefing coureur est obligatoire.

Des reconnaissances officielles sont prévues de 15h00 à 17h00 le vendredi 3 juillet 2020. Cependant les participants doivent respecter les propriétés privées. Les concurrents sont responsables des dommages qu'ils provoqueraient aux propriétés privées, en dehors des dates officielles de la « MB Race ». Si un participant remarque un défaut de balisage lors des reconnaissances officielles, il est tenu de le signaler à l'organisation.

Attention : Veillez à apporter votre licence 2020 ou votre certificat médical ainsi qu'une pièce d'identité, sans ces éléments nous ne pourrions vous remettre votre dossard.

2.2 PROCESSUS D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes à partir du lundi 02 décembre 2019 à 12h00.

Les inscriptions se font en ligne sur le site www.mb-race.com

La date limite des inscriptions est le jeudi 02 juillet 2020 à 24h00 pour les inscriptions en ligne, sous réserve de places encore disponibles à cette date.

Les montants des inscriptions sont fixés comme suit :

MB Ultra Somfy (70 / 100 /140 Km) – Du 02/12/19 au 31/03/20 : 75€

MB Ultra Somfy (70 / 100 /140 Km) – Du 01/04/20 au 02/07/20 : 85€

Pour les inscriptions en ligne, les frais de gestion sont compris dans ce montant.

Le règlement des frais d'inscription devra se faire avant le jeudi 2 juillet 2020 à 12h00. Au-delà de cette date, les concurrents n'ayant pas réglés leur inscription seront considérés comme non partants.

L'inscription comprend pour chaque coureur :

- Les frais de participation à la course
- La puce électronique permettant le calcul et l'affichage de votre temps - *toutes les données d'évolution de votre course disponible sur www.mbrace.livetrail.net*
- Suivi de la course via l'application LiveInfo
- Les ravitaillements sur les différents points du parcours - *jusqu'à 12 pour les 140 km*
- Un gobelet rétractable aux couleurs de l'événement afin de minimiser les déchets sur les ravitaillements
- Une médaille Finisher pour les Finishers du 140 km
- Un cadeau surprise pour les Finishers du 140 km
- Un pack de bienvenue : programme et goodies de nos partenaires
- Un T-shirt Finisher MB Race
- Une photo offerte
- Un repas complet d'après course

- Accès gratuit au photomaton et animations

2.3 ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et qu'il ne peut faire l'objet de remboursement.

A part deux conditions :

- un accident, une maladie grave ou un décès de lui-même,
- une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

La gravité de la maladie ou de l'accident devra être constatée par une autorité compétente qui délivrera un certificat médical.

Toute demande de remboursement devra nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard dans les 10 jours calendaires qui suivent la manifestation (cachet de la poste faisant foi). Les demandes seront traitées dans les mois qui suivent l'épreuve. Le Remboursement de l'inscription s'effectuera de façon suivante : Montant de l'engagement moins les frais de dossier (10 €).

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'interruption de l'épreuve ou d'annulation le jour même suite à des faits extérieurs.

2.4 CAS DE FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'association organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente compétition devrait être modifiée, écourtée ou annulée.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- s'être acquitté des droits d'inscription,
- se conformer au règlement,
- se conformer à l'équipement obligatoire (article 4.2)
- présenter lors du retrait des inscriptions les documents obligatoires (article 4.1)
- être au minimum en catégorie Espoirs pour participer à la MB Ultra Somfy

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents.

4. DOCUMENTS, EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES ET MATERIEL

4.1 DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Chaque compétiteur devra présenter lors du retrait des dossards :

- sa licence FFC 2020 (avec certificat médical mentionné) ou un certificat médical de **non contre-indication à la pratique du VTT en compétition** datant de moins de 1 an le jour de la course ou une licence UCI, FFCT, FSGT, FFTRI, UFOLEP mentionnant le certificat médical et le cyclisme en compétition,
- la confirmation d'inscription (numérique ou en papier)
- une pièce d'identité.

4.2 EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Le port du casque rigide, avec jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Pour une question de sécurité, chaque coureur participant à la MB Ultra Somfy devra **obligatoirement** avoir avec lui sur l'ensemble du parcours :

- une couverture de survie,
- un téléphone portable, avec batterie chargée
- la plaque de cadre avec le numéro d'urgence et le dossard accroché de façon visible
- matériel de réparation,
- boissons
- réserve alimentaire
- kit d'éclairage pour les participants s'engageant sur le 140 km

Des gants et des lunettes de soleil sont fortement conseillés.

Un contrôle de ces équipements pourra être effectué avant le départ, pendant la course ou à l'arrivée. Toutes les personnes n'ayant pas la totalité de ces équipements obligatoires seront mises hors course.

4.3 MATERIELS

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Le changement de vélo est interdit.

La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard sont des emplacements réservés aux sponsors officiels de l'organisation à l'exclusion de tout autre et doivent être conservés dans leur configuration originale.

5. LA COURSE

5.1 CATEGORIES

La MB ultra Somfy est ouverte aux licenciés FFC/UCI ainsi qu'aux non-licenciés munis d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve. Il faut être au minimum en catégorie Espoirs pour participer à la MB Ultra Somfy.

a. Les catégories participantes aux **Championnats de France XCM ELITES** sont les suivantes :

- Scratch Hommes : 19 ans et plus
- Scratch Femmes : 19 ans et plus

Les compétiteurs doivent être de nationalité française et titulaire d'une licence d'une fédération affiliée à l'UCI, Hommes ou Femmes, de 3^{ème} catégorie minimum. Pour être classé aux **Championnats de France XCM ELITES**, il faut l'une des licences suivantes : 1^{ère} Cat, 2^{ème} Cat et 3^{ème} Cat. Les éventuels Français résidants à l'étranger pourront participer et auront donc une licence étrangère.

Les coureurs qui n'auront pas ces licences pourront apparaître dans un classement annexe, mais pas dans le classement officiel des Championnats de France.

b. Les catégories participantes aux **Championnats de France XCM MASTERS** sont les suivantes :

Femmes Masters

- 70 ans et plus
- 65-69 ans
- 60-64 ans
- 55-59 ans
- 50-54 ans
- 45-49 ans
- 40-44 ans

Hommes Masters

- 70 ans et plus
- 65-69 ans
- 60-64 ans
- 55-59 ans
- 50-54 ans
- 45-49 ans
- 40-44 ans

L'épreuve est ouverte à tous les coureurs français âgés de 35 ans et plus, titulaires d'une licence à l'année souscrite auprès de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) ou d'une fédération affiliée à l'Union Cycliste Internationale (UCI) autorisant la pratique de la compétition (y compris les Pass'Cyclisme et les Pass'Sport Nature) à l'exception, toutefois, des coureurs professionnels et Pass'Loisir et Pass'Urbain.

Les coureurs disposant de points UCI XCM et XCO obtenus après le 1^{er} janvier de l'année en cours ne sont pas autorisés à être classés sur les Championnats de France XCM Masters.

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans les catégories.

5.2 MODIFICATION DE PARCOURS

Le comité de course se réserve le droit de modification du parcours en tout temps, dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité.

5.3 RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

Chaque coureur doit respecter le code de la route sur les portions ouvertes à la circulation. Le non-respect de celui-ci peut entraîner la mise hors course du coureur.

5.4 ASSISTANCE

Toute assistance externe est interdite sur le parcours de la MB Ultra Somfy en dehors des zones prévues à cet effet (au point de ravitaillements).

Telle que la réglementation le prévoit (art 4.2.048, Règlement UCI du Sport Cycliste), il est de la responsabilité du coureur ou de son équipe (MTB UCI ou nationale) de déposer le matériel dans la zone d'assistance technique. Seul le coureur lui-même ou un de ses coéquipiers (même équipe MTB UCI ou même équipe nationale) peut faire la réparation ou le changement de matériel dans la zone. Par ailleurs, l'assistance technique peut se faire en dehors des zones, entre coéquipiers d'une même équipe MTB UCI ou d'une même équipe nationale (art 4.2.049, Règlement UCI du Sport Cycliste).

Les zones d'assistance technique sont les mêmes que les zones de ravitaillement. Le nombre de zones est fixé à 3 (art 4.2.035, Règlement UCI du Sport Cycliste).

5.5 BARRIERES HORAIRES

Différentes barrières horaires sont mises en place sur l'épreuve. Tous les concurrents passant à ces points après la barrière horaire devront arrêter la course. Les horaires et lieux des barrières horaires sont communiqués aux concurrents par l'intermédiaire du site internet www.mb-race.com ainsi que lors du retrait des dossards. Les barrières horaires sont susceptibles d'être modifiées à tout moment, y compris pendant la course si les conditions météorologiques l'obligent.

5.6 PARCOURS

Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera la mise hors course.

Des points de contrôle seront mis en place tout au long du parcours. Si un concurrent ne passe pas à tous les points de contrôle, il sera mis hors course. Le collège des commissaires vérifiera, toute ou une partie des pointages ainsi réalisés.

5.7 ABANDON

Pour des raisons de sécurité, chaque coureur ayant abandonné devra soit se rendre jusqu'au point de contrôle le plus proche (signaleurs ou commissaires) pour annoncer son abandon, soit téléphoner au numéro « abandon » qui lui sera indiqué sur la plaque de cadre (distribuée lors du retrait des inscriptions). Tout abandon est définitif.

5.8 SÉCURITÉ

En cas d'accident, chaque coureur est tenu de porter assistance aux personnes accidentées dans l'attente de l'intervention des secours organisés.

6. CLASSEMENTS ET REMISES DES PRIX

Toutes les catégories ne seront pas récompensées sur le podium.

Deux titres de Champion de France Cross-Country Marathon ELITE seront décernés à l'issue des Championnats de France (à condition qu'au moins 6 compétiteurs soient au départ de chaque catégorie)

:

- Champion de FRANCE Cross-Country Marathon Scratch Homme
- Championne de FRANCE Cross-Country Marathon Scratch Femme
- 16 titres de Champion de France Cross-Country Marathon Masters au maximum seront décernés à l'issue des Championnats de FRANCE :

Femmes Masters

- 70 ans et plus
- 65-69 ans
- 60-64 ans
- 55-59 ans
- 50-54 ans
- 45-49 ans
- 40-44 ans
- 35-39 ans

Hommes Masters

- 70 ans et plus
- 65-69 ans
- 60-64 ans
- 55-59 ans
- 50-54 ans
- 45-49 ans
- 40-44 ans
- 35-39 ans

Les maillots de Champion de France XC Marathon Masters seront décernés à condition qu'au moins minimum 3 compétiteurs soit au départ par catégorie d'âge pour les hommes et les femmes.

En cas d'effectif insuffisant par catégorie d'âge, afin de décerner les maillots de champion de France XC Marathon Masters, les coureurs seront autorisés à concourir dans la catégorie immédiatement inférieure pour l'acquisition d'un maillot.

Les pilotes Hommes et Femmes répondant à la fois aux critères ELITE et MASTERS seront classés dans chacun des résultats ELITE et MASTERS.

Dans le cas où un ou une pilote répondant aux critères ELITE et MASTERS, remporterait le titre de Champion de France ELITE, ce pilote remporterait également le titre MASTERS dans sa catégorie d'âge et monterait sur le podium avec son maillot de Champion de France ELITE, en revanche il ou elle ne recevra pas de maillot de Champion de France MASTERS. Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officielle du club ou du team.

Les vainqueurs dans les différentes catégories seront les coureurs ayant accompli l'intégralité du parcours en un minimum de temps.

Un classement sera effectué pour chacun des formats de course :

- MB Ultra Somfy 70 Km – Championnats de France XCM Femme Elites et Masters et Coupe du Monde UCI Marathon Series Femme
- MB Ultra Somfy 100 Km
- MB Ultra Somfy 140 Km – Championnats de France XCM Homme Elites et Master & Coupe du Monde UCI Marathon Series Homme

La présence au protocole pour les athlètes concernés est obligatoire. Tout participant absent ne percevra pas son prix.

Concernant les catégories Elites Hommes et Femmes UCI, l'organisation récompensera les 5 premiers.

La **MB Ultra Somfy 70km et 140km concernant les élites hommes et femmes courant pour la Coupe du Monde UCI Marathon Series** donnera droit à la grille de prix et points suivants :

PRIZE MONEY UCI MTB XCM 3						
MB Ultra Somfy	1st	2nd	3rd	4th	5th	Total
70 km FEMME	700€	500 €	300 €	200 €	100 €	1800 €
140 km HOMME	700 €	500 €	300 €	200 €	100 €	1800 €

POINTS UCI MARATHON SERIES MTB XCM 3		
MB Ultra Somfy	70 km FEMME	140 km HOMME
1st	100	100
2nd	85	85
3rd	70	70
4th	60	60
5th	50	50
6th	45	45
7th	40	40
8th	36	36
9th	34	34
10th	32	32
11th	30	30
12th	29	29
13th	28	28
14th	27	27
15th	26	26
20th	21	21
25th	16	16
30th	11	11
35th	6	6
40th	1	1

7. ASSURANCE

L'organisation contracte une assurance Responsabilité civile souscrite par la FFC qui couvre votre responsabilité lors de l'organisation d'épreuves ou manifestations sportives sous l'égide FFC.

Pour les licenciés FFC, ils sont couverts par leur licences FFC (RC et Individuel Accident). Pour les non-licenciés, l'organisation vous conseille de contracter une assurance individuelle accident ou de vérifier que leur police d'assurance comprend cette garantie.

8. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

A la vue de la beauté de la région et du site nous accueillant, nous prions l'ensemble des participants de bien vouloir respecter l'environnement (ne pas jeter de déchets par terre, ne pas sortir des itinéraires balisés ...). Des zones de réceptacles seront mises en place sur des secteurs du parcours. Des troupeaux peuvent être rencontrés sur le parcours, les coureurs doivent éviter tout risque d'affolement. **Le non-respect de ces règles peut entraîner des pénalités ou une mise hors course.**

9. RECLAMATION

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve en elle-même ou le comportement des autres concurrents devront être présentées au directeur de course ou aux arbitres UCI et FFC dans un délai maximum de trente minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de trente minutes après l'affichage des temps finaux.

10. SANCTIONS

Les infractions aux règles mentionnées dans ce règlement, les tentatives de tricheries, non-respect des personnes impliquées dans l'organisation, absence de passage à une zone de contrôle seront punies par le comité d'organisation (pénalités, mise hors course).

11. DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à la **MB RACE 2020**, chaque concurrent autorise expressément la MB Race (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la MB Race en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

12. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous les fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant un e-mail, fax ou courrier.

13. ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site internet www.mb-race.com ainsi que sur place le jour de la compétition sur le village de l'évènement.